

# Peut-on agir en légitime défense contre une intervention de police manifestement illégale ?



By Rama [CC BY-SA 2.0] via Wikimedia Commons

Notre réponse du 03/07/2017

La réponse à votre question est sur le site [ServicePublic](https://www.service-public.fr). En substance :

## ***Litige avec la police ou un autre organisme chargé de la sécurité***

*Si vous avez été victime ou témoin de faits que vous estimez contraires aux règles de déontologie dans le domaine de la sécurité, vous pouvez faire valoir vos droits à réparation et alerter les autorités publiques. Vous pouvez saisir le Défenseur des droits et les inspections générales de la police et de la gendarmerie nationale.*

Le site apporte de précisions et les moyens d'exercer un recours :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2546>

---

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information